



# Procès-Verbal

## Commission Régionale des Délégations

---

### Réunion du Lundi 11 Février 2019

Président : M. LONGERE Pierre

Présents : MM. BESSON Bernard, BELISSANT Patrick, HERMEL Jean-Pierre

### RESPONSABLES DES DESIGNATIONS

---

M. BESSON Bernard

Téléphone : 06-32-82-99-16

Mail : [iraf.ooluneosoleil@gmail.com](mailto:iraf.ooluneosoleil@gmail.com)

M. BRAJON Daniel

Téléphone: 06-82-57-19-33

Mail : [brajon@orange.fr](mailto:brajon@orange.fr)

### RAPPORTS 2018/2019

---

Les nouvelles éditions sont en ligne. Les Délégués doivent utiliser uniquement l'édition 2018/2019.

### CHAMPIONNAT N3 – RAPPEL

---

Les Délégués désignés doivent prendre connaissance du règlement (en ligne sur [fff.fr](http://fff.fr)) et appliquer les dispositions (billetterie, sécurité, changements, feuille de recettes, etc.....).

**Feuille de recette** : En ligne sur la FMI et doit être signée obligatoirement par le Délégué.

### RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

---

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat et la poule ainsi que les nom et prénom complets des joueurs avertis ou exclus sans oublier de cocher la case « discipline ».

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

**Les Délégués désignés en Fédération doivent adresser une copie de leur rapport à la Ligue.**

**Heure d'arrivée** : 01h30 avant le coup d'envoi. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.

**Rapport d'absence FMI** : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

**Banc Délégué** : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

**Nom de l'Observateur d'Arbitre** : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le nouveau rapport.

**Indisponibilités** : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

## **INDISPONIBILITE :**

---

M. CHANTEMESSE : La Commission lui souhaite un prompt rétablissement.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance